



LIVRET D'ACCUEIL





SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1 PRESENTATION GENERALE.....	3
1.2 PROJET DE VIE.....	5
1.3 PROJET D'ETABLISSEMENT	
1.3.1 La vie institutionnelle.....	6
1.3.2 L'animation.....	9
1.4 CONDITIONS D'ADMISSION	
1.4.1 Population accueillie.....	10
1.4.2 Inscription.....	12

2 REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

2.1 CONDITIONS GENERALES.....	11
2.2 LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT.....	11

3 CONDITION DU CONTRAT

3.1 CONDITIONS GENERALES.....	12
3.2 LES TARIFS.....	15
ANNEXE 1 : SUGGESTION DE TROUSSEAU.....	16
ANNEXE 2 : CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE.....	17



1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1 PRESENTATION GENERALE :

Ces quelques feuillets ont pour objet de faciliter vos relations avec l'établissement. Ils vous permettront, à vous et à vos proches, de mieux connaître la Résidence du « Grand Pavois », ainsi que son règlement de fonctionnement.

Son acceptation tiendra lieu de contrat unissant les résidents ou leur famille à l'établissement, par le respect du règlement de fonctionnement.

Ce contrat fixera les devoirs de l'établissement vis-à-vis du résident en énonçant, au regard du Groupe Iso Ressources (GIR) de celui-ci, la base des prestations minimums.

L'établissement du « Grand Pavois » est géré par une association loi 1901 à but non lucratif, dénommée « PAMI », permettant de ce fait une habilitation à l'aide sociale.

Le projet architectural comprend 76 chambres individuelles et 7 chambres à deux lits.

L'établissement accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, seules ou en couple.

Le projet d'établissement prévoit 84 lits d'accueil de personnes âgées en séjour longue durée et 6 lits exclusivement réservés à l'accueil temporaire et d'urgence.

L'objectif est de pouvoir accueillir, au pied levé, une personne âgée malade ou convalescente pendant le temps nécessaire à son rétablissement et l'attente de son retour à son domicile.

Cette approche est un réel dispositif permettant le maintien à domicile et un très fort soutien d'aide aux aidants constitué le plus souvent par la famille proche.

Être admis à la Résidence du « Grand Pavois », c'est bénéficier des installations et des services de l'établissement ainsi que des loisirs proposés mais c'est également conserver toute sa liberté. Vous êtes libre d'organiser vos journées comme bon vous semble, de participer ou non aux activités collectives.

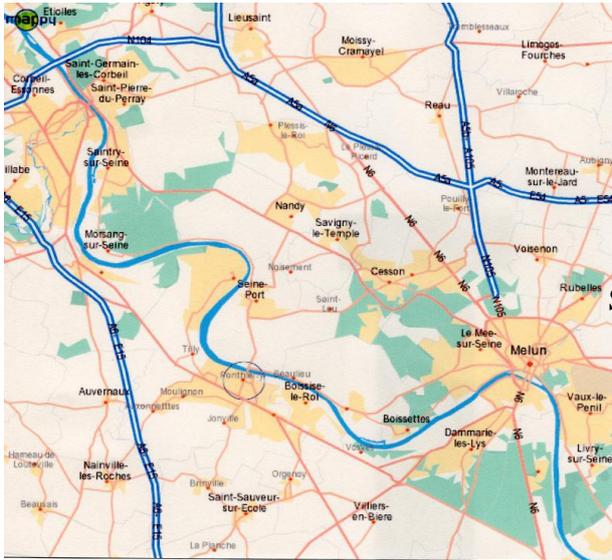
Cependant, il existe dans cet établissement des contraintes imposées par la vie en collectivité. Ces dernières supposent la reconnaissance des droits et des devoirs de chacun :

- Le respect de la dignité et de la personnalité de chacun
- Le droit au culte de votre choix
- Le droit à l'information
- La liberté d'opinion et d'échange d'idées
- Le droit à toute forme de communication ou de correspondance
- Le respect de la vie privée



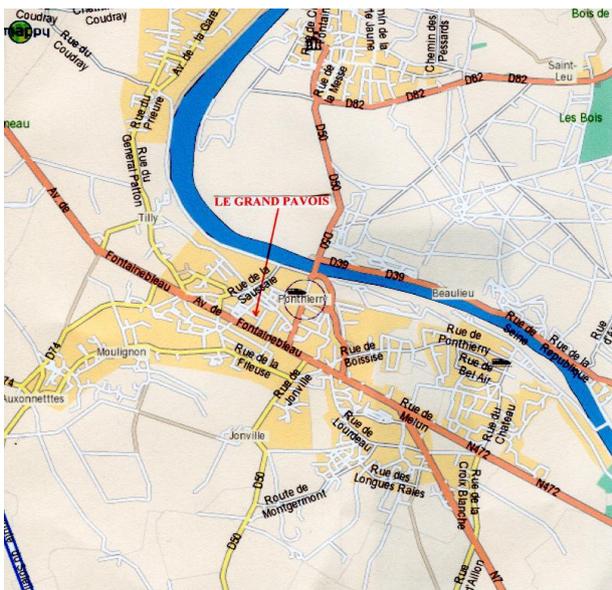
Situation géographique :

Plan d'accès



Emplacement géographique
Le Grand Pavois se situe sur la commune de Saint-Fargeau Ponthierry à quelques kilomètres à l'ouest de Melun sur un grand axe routier que constitue la N7.

Le terrain se situe au centre-ville de la commune, à quelques centaines de mètres d'une rue très commerçante et de la gare SNCF de la ville.



L'établissement est situé à proximité immédiate du Centre Municipal de Santé avec lequel un travail en complémentarité et en synergie s'articule.



1.2 PROJET DE VIE

De façon générale, les maisons de retraite ont un devoir de requalification de leur prise en charge au regard de trois notions essentielles.

→ Diversification et singularisation de la prise en charge

L'évolution indispensable des établissements impose aux institutions de diversifier leurs offres de prise en charge afin de mieux répondre à des demandes toujours singulières.

La capacité d'un fonctionnement d'établissement de s'adapter aux conditions particulières des résidents permet d'éviter aux résidents de devoir s'adapter à l'institution.

De plus une prise en charge individualisée doit être le gage d'une adaptation de cette prise en charge en fonction de l'évolution de l'état de santé ou d'autonomie du résident.

Enfin l'évolution possible de notre offre de service assure à chaque résident notre engagement auprès de lui tant que ce dernier ne devient pas la cause d'un mauvais pronostic vital.

→ Globalisation de la prise en charge

Aussi performantes que soient les institutions pour personnes âgées trop nombreuses sont celles qui ne voient dans leurs missions que de satisfaire aux besoins physiologiques et de sécurité voire de loisirs.

La hiérarchie des besoins, présentée par la pyramide de A.H. Maslow, relève de toutes autres dimensions. L'apport technique et le soutien psychologique que nécessite la prise en charge d'une personne âgée en institution, surtout si elle souffre d'un handicap, n'a rien à voir avec les simples réponses aux besoins physiologiques.

Notre rôle n'est pas de gérer un handicap qui ne ferait que l'entériner et de ce fait créer une dépendance. Notre mission est de combattre cette dernière par une action pouvant rendre, malgré le handicap, une autonomie de décision.

→ Contractualisation de la prise en charge

Cette prise de conscience vis à vis de l'usager, sera formalisée d'une part par la nature des rapports contractuels qu'ils imposent et d'autre part à une formation accrue des personnels dans le but de faire disparaître l'acte technique du spécialiste, sûr et pertinent, derrière une relation chaleureuse et quotidienne.

Même handicapées, les personnes âgées doivent continuer à exercer leurs droits, leurs devoirs et leurs libertés de citoyen. Elles doivent aussi garder leur place dans la cité, au contact des autres générations dans le respect de leurs différences.

Tant au niveau de l'activité des personnels, qu'à celui des formations en interne, il doit être demandé en permanence aux employés, de se rappeler ces principes de bases, issues d'une réflexion plus globale que nous essaierons, autant que faire se peut, de partager et de faire partager.

De cette volonté politique (en termes de gestion d'entreprise) sont issus, le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement (jointés au dossier) que nous proposons aux futurs résidents.



1.3 PROJET D'ETABLISSEMENT :

1.3.1 LA VIE INSTITUTIONNELLE

→ Conseil de la vie sociale

Conformément au décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles, un conseil de la vie sociale sera établi.

Ce conseil de la vie sociale sera constitué d'au moins deux représentants des résidents, un représentant du personnel, et un représentant de l'association PAMI.

Il se réunira trois fois par an ou à la demande de tout résident ou famille de résident.

→ Objectifs

Accueillir toute personne âgée valide ou non dans la sécurité et le confort que ce soit pour le résident et sa famille aussi bien que pour les intervenants qu'ils soient salariés ou non de la structure

Allier au mieux les impératifs d'une vie collective avec les souhaits individuels de chacun.

Accompagner jusqu'au terme de sa vie tout résident, en cohérence avec les moyens techniques et humains dont dispose la structure.

Ces critères correspondent à ceux qui ont été formalisés par la Fondation Nationale de Gérontologie et le Ministère de la Santé dans la « charte des droits et libertés de la personne accueillie ».

→ Les moyens

Conditions environnementales :

Les chambres sont entièrement meublées mais il est possible, voire recommandé, d'apporter avec vous mobilier ou effets personnels afin de personnaliser la chambre et d'y recréer un univers familial, avec le souci néanmoins, de ne pas encombrer la chambre.

Toutefois il est vivement recommandé d'accepter les lits que nous proposons (lits médicalisés) dans un souci d'atteindre un niveau de confort et de sécurité dont nous avons le souci.



La vie dans l'institution :

La résidence du « Grand Pavois », de par son architecture et sa décoration, est un lieu de vie où chaque chambre, chaque couloir est unique.

La vie dans la résidence du « Grand Pavois » repose sur plusieurs points fondamentaux :

- ➔ Être un lieu de vie et non pas une unité de soins
- ➔ Être un lieu où l'on se sent en sécurité
- ➔ Le respect de la personne, quel que soit son âge et son état de santé
- ➔ Les personnes qui y sont reçues ont toutes une longue histoire de vie qui ne peut être négligée mais au contraire prise en compte et mise en valeur
- ➔ La notion d'engagement envers les personnes accueillies
- ➔ L'équipe de la structure est un maillon (professionnel) de l'entourage de la personne accueillie, la famille garde sa place privilégiée auprès du résident et une collaboration étroite est souhaitée autour du résident, et dans la vie de la maison

La première rencontre institution / personne âgée / famille :

Le premier contact se fait bien souvent par le biais de la famille qui opère les premières démarches en éclairer.

Les personnes chargées de l'accueil des visiteurs doivent avoir la capacité d'informer sur le dispositif gérontologique mis en place dans le département, afin de laisser un choix aux personnes âgées et à leurs familles qui, dans leur majorité, sont sous-informées.

- ➔ Dispositif local de soutien à domicile
- ➔ Dispositif institutionnel (structure agréée aide sociale ou non)
- ➔ Dispositif d'aide financières (APA, APL)

La démarche de l'équipe du Grand Pavois est basée sur la confiance réciproque et franchise.

La direction reçoit les visiteurs, analyse la situation de la personne âgée, fait visiter la structure.

L'offre de service est développée :

- ➔ A chaque demande, la position de la personne âgée est explorée :
- ➔ Quelle est son opinion sur ce projet d'entrée en maison de retraite ?
- ➔ Comment l'envisage-t-elle ?



Lors de la visite, si la décision d'entrée est prise réciproquement, les documents suivants sont remis :

- ➔ Le dossier de présentation de la structure accompagné du contrat de séjour, du règlement de fonctionnement, des tarifs
- ➔ Le dossier administratif
- ➔ Le dossier médical qui devra être impérativement complété par le médecin traitant, ce qui permettra de valider définitivement l'accord de la direction.

Dans tous les cas, la notion de test est proposée. C'est un essai qui permet au résident de prendre une décision ferme en toute connaissance de cause et pour la structure de vérifier que l'intégration de la personne ne perturbera pas l'équilibre de la communauté des résidents déjà installés. Cette entrée dans l'établissement sous la forme d'un essai ne peut dépasser un mois.

L'entrée du résident :

L'entrée est un moment difficile et pour la personne âgée et pour sa famille, c'est pourquoi, l'équipe tient à ce qu'elle soit préparée, organisée. Les entrées se font du lundi au vendredi, de préférence le mardi et le jeudi, le week-end étant une période réservée aux familles dont les parents vivent déjà à la résidence du Grand Pavois.

La démarche suivante est suggérée par l'équipe :

- ➔ Formalités administratives avant l'entrée
- ➔ Entrée du résident vers 11H
- ➔ Déjeuner avec la famille
- ➔ Dîner au restaurant
- ➔ Au cours de cette journée, les membres de l'équipe sont présentés, les lieux collectifs sont visités, le fonctionnement est expliqué.

Le projet de vie du résident :

Le projet de vie de la résidence impose des règles qui sont celles de notre société :

- ➔ Le respect des autres, de leur lieu privé, de leurs affaires, de leur tranquillité. Mais la vie en collectivité impose des règles liées au fonctionnement d'un établissement de retraite qui doivent être librement consenties. A ce titre la vie de l'établissement est rythmée par des temps forts à des heures que l'on se doit de respecter.

Les heures de repas :

- ➔ Petit déjeuner : servi en chambre entre 8H et 9H
- ➔ 12H : Déjeuner au restaurant
- ➔ 16H : Goûter
- ➔ 18H30 : dîner au restaurant

Si l'état de santé le nécessite les repas pourront être pris en chambre.

Par respect pour soi-même et pour les autres en dehors de sa chambre on se doit de se présenter à autrui en tenue de ville.



Dans ce cadre, tout résident doit garder son potentiel de libre choix et pouvoir l'exercer. Pour les personnes désorientées, l'équipe doit apprendre à détecter un besoin, une demande de confort supplémentaire et ce, en lien avec la famille.

Pour ce faire, dès l'entrée, des données concernant les habitudes de vie sont collectées et consignées dans le dossier du résident. Des concertations entre membres de l'équipe, résident, et la famille permettent d'adapter au mieux la prestation.

L'équipe aura constamment pour projet de « garder le résident au centre des réflexions » afin que l'organisation de la structure ne prédomine pas en tout point la vie des pensionnaires.

Le résident a le choix :

- ➔ De s'exprimer
- ➔ De participer ou non à la vie collective ; jeux, spectacles, activités, etc.
- ➔ De sortir, de voir sa famille lorsqu'il le souhaite

L'équipe dans son ensemble et la direction, se veulent disponibles et à l'écoute. Outre la possibilité qu'il a de le faire au quotidien, un cahier de collecte des doléances et autres commentaires est en place et le Conseil de la vie sociale se réunit au moins trois fois par an.

Respect des volontés :

En cas de décès, toutes les volontés exprimées par les pensionnaires seront scrupuleusement respectées.

Si toutefois, aucune volonté n'a été notifiée à la direction, les mesures nécessaires seront arrêtées avec l'accord des familles ou du représentant.

La famille sera soutenue par une présence de l'équipe, si elle le souhaite elle pourra veiller le défunt.

Relation avec l'extérieur :

Le courrier :

Le courrier est à la disposition des résidents à l'accueil et peut, dans certains cas, être déposé dans la chambre après la distribution postale.

Une boîte aux lettres est à la disposition pour le courrier en partance. L'oblitération du courrier, qui vous sera facturé, peut être demandé au secrétariat

Les visites et les sorties :

Chacun peut naturellement recevoir des visites, soit dans les locaux communs, soit dans sa chambre aux heures qui lui conviennent.

Pour les résidents en chambre partagée, par respect pour le voisin de chambre, ces visites sont limitées dans la chambre entre 14H00 et 18H00.

Vous pouvez sortir librement sans oublier d'en informer le personnel qui vous est attaché, ainsi que le secrétariat, de la durée prévisible de votre absence de façon à, leur éviter toute inquiétude.



Le téléphone :

Vous pouvez demander une ligne téléphonique, afin d'être relié au standard, l'ensemble des chambres étant précablées. Vous aurez un numéro personnel pour être joint directement. En cas d'absence de votre chambre, la communication sera basculée automatiquement au standard. La technologie de l'équipement téléphonique vous permet de vous équiper, à vos frais d'un téléphone sans fil DECT. La facturation des communications se fera en fin de mois.

Autres services :

Des professionnels, coiffeur, pédicure, manucure vous proposeront leurs prestations chaque semaine.

Vous serez régulièrement informés de leurs jours de présence, de manière à pouvoir vous inscrire.

Ces services sont à régler directement au prestataire.

Culte :

Vous pouvez librement participer à l'exercice de votre culte. Sur votre demande, vous pouvez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix.

1.4 L'ANIMATION :

Les activités internes :

Trop souvent négligée, réduite à la dimension de divertissement, l'animation dans un établissement pour personnes âgées reste essentielle, car instrument lié à l'ambiance et à la vie de la maison.

Des progrès qualitatifs ont été constatés depuis de nombreuses années, au niveau de l'hébergement, de la restauration et du suivi médical.

Néanmoins, ces dimensions de prise en charge ne font que répondre aux besoins primaires de la personne. Ces dernières n'approchent en rien des besoins tout autant essentiels que le plaisir, le bien-être, l'épanouissement des résidents (Maslow).

A ce titre le projet d'animation détient intrinsèquement le double objectif intimement lié d'animer dans une ambiance agréable un collectif tout en préservant la participation individuelle de chacun des acteurs.

Dans sa dimension de divertissement, le projet d'animation peut se décliner en plusieurs modules.

Le premier concerne les grands spectacles (chanteurs, humoristes etc.) où le plus petit dénominateur commun nécessite de répondre à des goûts et des aspirations.

Si ce genre d'organisation est indispensable à l'animation globale d'un établissement il favorise le maintien des résidents dans une passive position de consommateurs.

En parallèle, il paraît important de développer, souvent pour des groupes plus restreints, des activités socio thérapeutiques où les qualités de réflexion, de réflexe ou de mémoire seront exploitées.



Dans ce cadre, on peut imaginer en fonction des motivations de chacun, de la saison ou des possibilités liées à l'environnement, des ateliers spécifiques :

- Atelier floral
- Poterie
- Atelier sensoriel
- Chorale
- Atelier musique
- Cinéclub (film suivi de débat) Canal+ et Netflix
- Revue de presse commentée
- Atelier danse (même en fauteuil)
- Atelier jeux en extérieur
- Zoothérapie et Equithérapie
- Loto chiffre, musical et gourmand
- Atelier de Psychomotricité
- Gym douce, Gi Gong et Vélo
- Jeux de société

Enfin, à mi-chemin entre l'animation et la prise en charge individuelle, en participation étroite avec le milieu médical, doivent être élaborées des activités à destination de résidents spécifiques pouvant aider à un travail de récupération d'une déficience quelconque.